

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 5 octobre 2021, à compter de 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Le Conseil municipal adresse un témoignage d'honneur auprès M^{me} Huguette Beauregard, récipiendaire de la médaille 2021 du lieutenant-gouverneur pour les aînés, en remerciements pour son implication bénévole au sein de la communauté de Saint-Césaire. M^{me} Beauregard, présente dans la salle, remercie le Conseil municipal.

Résolution 2021-10-361

Procès-verbaux des 14 et 28 septembre 2021 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 14 et 28 septembre 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 14 et 28 septembre 2021 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-362

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 58 130 à 58 148	
58 196 à 58 205	
58 222 à 58 273	1 323 175,98 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 022 à S10 038	
58 274 à 58 339	307 569,88 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 1FD000117 à 1FD000120	8 051,50 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Résolution 2021-10-363

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Installation d'antennes ajoutées chez Bonduelle et au garage du golf pour les puits du réseau d'aqueduc par Les TéléSystèmes du Québec de La Présentation pour le prix de 9 288,55 \$ taxes incluses, tel qu'il appert dans la facture n° 66205 datée du 9 septembre 2021.
- Relevé topographique du réseau pluvial entre l'hôtel de Ville et la rivière Yamaska par ARP Services techniques inc de Saint-Damase pour le prix de 1 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 20 juillet 2021.
- Habits de combat d'incendie (3) pour le service de Protection et de Secours civil vendus par Aréo-Feu de Longueuil pour le prix de 7 863 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la facture n° F0033004 datée du 14 septembre 2021.

Résolution 2021-10-364

Renouvellement de la convention de bail au 1220, avenue Saint-Paul / Autorisation de signature

Considérant la convention de bail à renouveler entre la Ville de Saint-Césaire et Les Immeubles JJC (9216-6222 Québec inc.), propriétaire du local situé au 1220, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, logeant la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire le renouvellement de la convention de bail débutant le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022 pour le prix mensuel de 1 477,46 \$ plus les taxes avec Les Immeubles JJC (9216-6222 Québec inc.), propriétaire du local, situé au 1220, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et logeant la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-365

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2021 révisé pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la révision du budget 2021 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) et dont le déficit d'exploitation est d'une somme de 141 991 \$ au lieu de 141 734 \$, le tout assumé à 90 % par la Société d'Habitation du

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 26 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-366

Poste de technicienne en prévention incendie / Permanence

Considérant que M^{me} Cassandra Harvey-Lamoureux a été embauchée le 8 mars 2021 au poste de technicienne en prévention incendie du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que le directeur dudit service et la direction générale sont satisfaits du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Cassandra Harvey-Lamoureux au poste de technicienne en prévention incendie du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire avec tous les avantages rattachés à ce poste, temps plein à compter du 8 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-367

Postes de pompier / Promotion

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil pour les pompiers suivants ayant terminé leur période de probation:

- M. Léandre Chartrand;
- M. Bilyan Ivanov;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de confirmer la désignation de ces pompiers à titre de pompier à temps partiel niveau 1, laquelle est effective avec ajustement du salaire au 4 octobre 2021 au taux en vigueur pour ce poste à ce jour.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-368

Programme de financement de la formation des pompières et pompiers 2022-2023 / Projection des besoins

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers pour la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-369

Entente d'entraide avec la Ville de Granby dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité - Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale / Adhésion et autorisation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les villes de Granby et de Saint-Césaire désirent présenter un projet de [indiquer le type de projet] dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire s'engage à participer au projet intitulé « Entente d'entraide incendie, sauvetage technique et acquisition d'équipement d'intervention et de communication radio » et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la Ville de Granby responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-370

Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons / Droit de passage

Considérant la demande du Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) datée du 23 octobre 2020 pour la prolongation du droit de passage de véhicules hors routes de l'avenue Nadeau à partir de la rue Notre-Dame (route 233 du MTQ) jusqu'à la rue de l'Horizon afin d'avoir accès à différents commerces et d'une signalisation conforme aux normes de tel droit de passage de véhicules hors route;

Considérant que les membres du Club récréatif V.T.T. des 4 saisons (16-013) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Considérant que la prolongation est conditionnelle au maintien de la quiétude du secteur et de la cohabitation harmonieuse entre les quadistes, les résidents et les usagers de l'avenue Nadeau;

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu de reconduire cette demande au Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) à titre de projet pilote de concert avec la Ville de Saint-Césaire pour la période allant du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} avril 2022.

et résolu également de procéder à l'implantation d'une signalisation conforme aux normes en vigueur pour les véhicules hors route sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord, sur environ 6 kilomètres, entre les numéros civiques 195 et 197 jusqu'à la route 112 de même que sur le rang Rosalie, entre les numéros civiques 110 et 122.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-371

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 3

Considérant la recommandation datée du 30 septembre 2021 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 3 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 1 200 010,84 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire MSA infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances partielles des sous-traitants en lien au projet.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-372

Infrastructures d'aqueduc et d'égouts du rang Double et de la route 112 / Relevé technique

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour la production d'un relevé technique en vue de travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égouts sur le rang Double et la route 112 à ARP Services techniques inc de Saint-Damase pour le prix de 5 400 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 21 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-373

Reconstruction de la conduite de surverse / Étude préparatoire et concept préliminaire

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'étude préparatoire et le concept préliminaire du projet de reconstruction de la conduite de surverse « Éléphant blanc » à partir de la surverse rue de Vimy jusqu'à la rivière Yamaska à BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 40 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie référence AP1693 datée du 22 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-374

Excavatrice du service des Travaux publics / Réparations

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser les réparations de l'excavatrice du service des Travaux publics par la compagnie DM Goos Diesel inc. d'Ange-Gardien pour le prix de 10 305 \$ plus les taxes, avant les pièces, tel qu'il appert dans la soumission n° 112248 datée du 19 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Résolution 2021-10-375

Rang Chaffers / Signalisation routière

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un panneau d'arrêt avancé clignotant à implanter sur le rang Chaffers, auprès de Signalisation Kalitec inc de Laval, pour le prix de 3 489,70 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 41029 datée du 16 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-376

Projet du parc canin / Électricité et éclairage

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser, sous réserve de la conclusion du contrat pour l'acquisition d'une partie du lot n° 1 592 541 pour les fins du projet d'aménagement d'un parc canin en référence à la résolution n° 2021-08-314 du Conseil municipal, l'installation de l'électricité et de l'éclairage par Vitech de Saint-Césaire sur la partie dudit lot situé au 1385, rue Notre-Dame à Saint-Césaire pour le prix de 12 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission 20210430D datée du 30 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-377

Projet du parc canin / Clôture

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser, sous réserve de la conclusion du contrat pour l'acquisition d'une partie du lot n° 1 592 541 pour les fins du projet d'aménagement d'un parc canin en référence à la résolution n° 2021-08-314 du Conseil municipal, l'installation d'une clôture par Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu, sur la partie dudit lot situé au 1385, rue Notre-Dame à Saint-Césaire pour le prix de 17 350 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 29 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-378

Procédure en déclaration de propriété du lot n° 1 592 144 situé sur la rue du Pont – Description technique / Adoption

Considérant que la Ville de Saint-Césaire entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les Compétences municipales* (RLRQ c. 47.1) à l'égard de la rue du Pont, voie ouverte à la circulation publique pour laquelle aucune taxe n'a été prélevée au cours des 10 années précédentes et dont l'assiette est précisée dans la description technique préparée par M. Daniel Jodoin, arpenteur géomètre, dossier AGBY-216363-1, minute 16035, d'après le cadastre du Québec en vigueur;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire adopte la description technique précitée de l'assiette de la voie publique existante connu comme étant la rue du Pont et qui est en conformité avec le cadastre du Québec en vigueur et porte sur une partie du lot n° 1 594 144 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-379

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Surveillance

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat de surveillance partielle pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau à Shellex Groupe Conseil de Sainte-Julie pour une enveloppe maximale de 20 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de services professionnels d'ingénierie n° OS 2-271-21-M datée du 20 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2021-10-380

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que M^{me} Joanie Généreux, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 5 octobre 2021 au 14 décembre 2021 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M^{me} Généreux soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-381

Entente salariale du personnel col blanc / Révision

Considérant les recommandations du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à la révision des échelles salariales du personnel col blanc selon la grille salariale jointe au sommaire décisionnel, le tout rétroactivement au 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Résolution 2021-10-382

Entente salariale du personnel cadre / Révision

Considérant les recommandations du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu de procéder à la révision des échelles salariales du personnel cadre selon la grille salariale jointe au sommaire décisionnel, le tout rétroactivement au 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-383

Prime de disponibilité pour le service des Travaux publics

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer à M^{me} Dominique Arpin, responsable du service des Travaux publics, une prime de disponibilité d'une somme de 96,15 \$ par semaine, rétroactivement au 1^{er} septembre 2021, pour assurer la gestion du service des Travaux publics hors de l'horaire régulier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-384

Désignation de la directrice générale adjointe / Modification à la résolution n° 2019-01-006

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de modifier la somme établie à la résolution n° 2019-01-006 par une bonification d'une somme de 5 000 \$ accordée à la directrice générale adjointe pour le soutien à l'ensemble des dossiers administratifs de la Ville et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-10-385

Entente salariale de la directrice générale et greffière / Révision de la résolution n° 2020-10-323

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de réviser l'entente salariale de la directrice générale et greffière selon l'entente convenue entre les parties en présence et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Résolution 2021-10-386

Poste de coordonnateur aux événements culturels, sportifs et communautaires / Embauche

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'embaucher M. Benjamin Martin au poste de coordonnateur aux événements culturels, sportifs et communautaires à raison de 25 heures par semaine. Il s'agit d'un poste cadre dont la rémunération est prévue selon l'échelle salariale en vigueur du personnel cadre, le tout assorti d'une période de probation de 6 mois débutant dans la semaine du 11 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Seconde période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-10-362, 2021-10-363, 2021-10-365, 2021-10-366, 2021-10-367,
2021-10-371, 2021-10-372, 2021-10-373, 2021-10-374, 2021-10-375,
2021-10-376, 2021-10-377, 2021-10-379, 2021-10-381, 2021-10-382,
2021-10-383, 2021-10-384, 2021-10-385, 2021-10-386.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe